

84/070 DU 17/01/84

SECRET N° _____
portant nomination du Commandant Paul M B O T
en qualité de Directeur Général de la Sécurité
Publique (confirmation) .

LE PRESIDENT DU COMITE CENTRAL DU PARTI CON-
GOLAIS DU TRAVAIL, PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT, PRESIDENT DU CONSEIL DES
MINISTRES.

V.L.M.S. : VU - La Constitution du 8 Juillet 1979;

VU - La Loi n° 25/80 du 13 Novembre 1980 portant amendement de l'Article
47 de la Constitution;

VU - Le Décret n° 79/154 du 4 Avril 1979 portant nomination du Premier
Ministre, Chef du Gouvernement;

VU - Le Décret n° 80/644 du 28 Décembre 1980 portant nomination des Membres
du Conseil des Ministres;

VU - Le Rectificatif n° 81/016 du 26 Janvier 1981 au Décret n° 80/644 susvisé;

D.G.E. VU - Le Décret n° 82/049 du 18 Janvier 1982 déterminant les attributions des
Membres du Gouvernement;

VU - Le Décret n° 82/595 du 18 Juin 1982 fixant les indemnités allouées aux
titulaires de certains postes Administratifs;

VU - Le Décret n° 83/320 du 3 Mai 1983 portant nomination d'un Membre du
Conseil des Ministres;

D.C.F. VU - Le Décret n° 83/771 du 11 Octobre 1983 portant attributions et réorgani-
sation du Ministère de l'Intérieur;

VU - Le Décret n° 83/772 du 11 Octobre 1983 fixant les attributions et l'orga-
nisation de la Direction Générale de la Sécurité Publique;

Sur proposition du Ministre de l'Intérieur;

Le Conseil des Ministres entendu,

SECRET :

.../...

ARTICLE 1er : - Le Commandant Paul M B O T nommé Directeur Général de la Sécurité Publique par Décret n° 79/185 du 3 Mai 1979 est **confirmé** dans ses fonctions actuelles.

ARTICLE 2 : - Le présent Décret qui prend effet à compter de la date de Signature, sera enregistré, publié au Journal Officiel de la République Populaire du Congo et communiqué partout où besoin sera.

Fait à Brazzaville, le 17 Janvier 1984

Par le Président du Comité Central
du Parti Congolais du Travail,
Président de la République, Chef
de l'Etat, Président du Conseil des
Ministres.

Colonel Denis SASSOU-NGUESSO.-

Le Premier Ministre, Chef du Gouvernement.

Le Ministre de l'Intérieur.

Colonel Louis SYLVAIN-GOMA.-

Colonel François Xavier KATALI.-

Le Ministre des Finances.

LEKOUNDZOU-ITIH- OSSETOUMBA.-